

Si vous avez déjà été inscrit à l'université de Montpellier Paul-Valéry, précisez votre **numéro étudiant** :

N°INE / INES (Identifiant National dans l'Enseignement Supérieur) :

1. Fiche individuelle

État-civil

Nom de famille (de naissance) :

Prénom (d'usage) (doit être l'un de vos prénoms officiels à l'état-civil) :

Prénom 2 : **Prénom 3** : ☐ Cochez si plus de 3 prénoms

Nom d'usage : Utilisation du nom d'usage : ☐ oui / ☐ non

Sexe à l'état-civil : ☐ M / ☐ F, Utilisation de la civilité : ☐ oui / ☐ non

Naissance

Date de naissance (jj/mm/aaaa) : , **Nationalité** :

Ville : **Département** (ou pays) :

Handicap

Trouble(s) : ☐ Visuels (V) ☐ Moteurs (M) ☐ Viscéraux (VC) ☐ Intellectuels et cognitifs (IC)

☐ Auditifs (A) ☐ Associés (TA) ☐ Psychiques (P) ☐ Du langage et de la parole (LP) ☐ Autres (YY)

Si vous souhaitez bénéficier d'un aménagement d'examens, veuillez contacter le service Handi-Études : handi.etudes@univ-montp3.fr

Situation militaire (si vous êtes de nationalité étrangère, vous n'avez pas à compléter cette catégorie)

☐ Vous avez **moins de 18 ans** : Attestation de recensement (6)

☐ Vous avez **entre 18 et 24 ans inclus** : Certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (7)

☐ Vous avez **plus de 25 ans** : aucun justificatif (7)

Première inscription dans l'enseignement supérieur français

Année de 1^{re} inscription dans l'enseignement supérieur français : /

Année de 1^{re} inscription dans une université française publique : /

Précisez l'université :

Baccalauréat ou équivalent

Année d'obtention :

☐ Baccalauréat / ☐ DAEU : ☐ A (DAEA) ou ☐ B (DAEB) / ☐ Titre français admis en dispense (0032) / ☐ Titre étranger admis en équivalence (0031)

Établissement : **Département** (ou pays) :

• Si vous avez obtenu le baccalauréat, indiquez la **Série** :, **Mention** : ☐ AB / ☐ B / ☐ TB

Spécialité du baccalauréat à partir de 2021 : Spé. de 1^{re} abandonnée en TALE :

Spé. 1 de TALE : Spé. 2 de TALE :

2. Adresse

Adresse fixe :

Code postal : Commune : Pays :

Téléphone (obligatoire) : **Mail (obligatoire)** :

3. Inscription administrative annuelle

Catégorie socio-professionnelle

• De l'étudiant (indiquez [84](#) si vous êtes étudiant sans emploi) :

Catégorie socio-professionnelle du ou des référent(s) (parent(s) ou autre(s) tuteur(s) légal(s)) : • Du référent 1 : • Du référent 2 :
Si vous ne souhaitez ou ne pouvez pas renseigner l'information, indiquer [99](#).

4. Inscription administrative aux étapes

Dernier établissement fréquenté

Année : /

- ☐ Lycée (français et étranger) ([LY](#)) ☐ Université ([00](#))
☐ Autre école ou cursus ([15](#)) ☐ Établissement étranger d'enseignement supérieur ([10](#))

Établissement : Département (ou pays) :

Situation en 2024-2025

- ☐ Enseignement secondaire ([A](#)) ☐ Non scolarisé en 2024/2025 mais déjà inscrit dans l'enseignement supérieur français ([U](#))
☐ Université ([H](#)) ☐ Non scolarisé en 2024/2025 et jamais inscrit dans l'enseignement supérieur français ([T](#))
☐ BTS ([B](#)) ☐ Établissement étranger d'enseignement secondaire ([Q](#))
☐ Autre établissement ou cursus ([S](#)) ☐ Établissement étranger d'enseignement supérieur ([R](#))

Établissement : Département (ou pays) :

Diplôme le plus élevé (justificatif obligatoire)

Année d'obtention : /

- ☐ Baccalauréat ([001](#)) ☐ Licence ([040](#))
☐ Master ([072](#)) ☐ Diplôme étranger d'enseignement secondaire ([520](#))
☐ Autre diplôme supérieur ([519](#)) ☐ Diplôme étranger d'enseignement supérieur ([521](#))

Établissement : Département (ou pays) :

Autre établissement français fréquenté en parallèle en 2025-2026

Si oui, précisez : ☐ Université ([00](#)) ou ☐ Autre école ou cursus ([15](#))

Établissement : Département (ou pays) :

5. Inscription(s) aux CLES

Vous ne pouvez vous inscrire que dans un seul établissement pour une même session, une même langue et un même niveau

Cochez le niveau puis la langue et précisez la date de la session :

• 1^{re} certification :

Niveau : ☐ B1 / ☐ B2

Date de la session :

Langue : ☐ Allemand / ☐ Anglais / ☐ Espagnol / ☐ Italien / ☐ Portugais / ☐ Russe / ☐ Chinois

• 2^e certification :

Niveau : ☐ B1 / ☐ B2

Date de la session :

Langue : ☐ Allemand / ☐ Anglais / ☐ Espagnol / ☐ Italien / ☐ Portugais / ☐ Russe / ☐ Chinois

• 3^e certification :

Niveau : ☐ B1 / ☐ B2

Date de la session :

Langue : ☐ Allemand / ☐ Anglais / ☐ Espagnol / ☐ Italien / ☐ Portugais / ☐ Russe / ☐ Chinois

6. Paiement des droits d'inscriptions

Indiquez votre modalité de paiement : ☐ Virement ou ☐ Carte bancaire (nos terminaux n'acceptent pas les cartes Electron et Maestro)

Frais d'inscriptions :

- ☐ Inscrit à l'Université de Montpellier (UM) ou l'Université de Nîmes (Unîmes) : **pas de frais à régler pour l'étudiant**
- ☐ Inscrit dans un autre établissement ou sans inscription en 2025/2026 : **160,00 €** (cent-soixante euros)

Signature

En signant votre dossier d'inscription, vous vous engagez à :

- Certifier sincères et véritables les renseignements portés sur votre dossier d'inscription
- Autoriser le service des inscriptions à corriger votre dossier si les renseignements portés ne sont pas en accord avec la réglementation en vigueur
- Signaler toutes modifications de votre situation intervenant durant l'année universitaire 2025-2026
- Déclarer sur l'honneur ne pas avoir pris d'inscription dans un autre établissement pour le(s) même(s) diplôme(s)
- Ne pas faire l'objet de sanction disciplinaire ou de mesure d'exclusion
- Avoir pris connaissance des [Informations préalables relatives au dossier d'inscription et à la gestion des données vous concernant](#)

Fait à : Le :

--	--	--	--	--	--	--	--

Signature de l'étudiant (obligatoire)

Sans signature votre dossier d'inscription ne sera pas traité.

Visa du CLER (obligatoire)

Sans visa votre dossier d'inscription ne sera pas traité.

Cadre réservé à l'administration	Dossier complet : ☐ oui / ☐ non	Initiale :
----------------------------------	---	------------------

Liste des pièces justificatives attendues avec le dossier

Consignes :

- Fournir des photocopies au format pdf, png, jpeg de 2Mo maximum
- Fournir des traductions certifiées conformes si les documents ne sont pas rédigés en français

Pièces justificatives à fournir impérativement		Pour une 1 ^{re} inscription à l'UMPV	Pour une réinscription à l'UMPV
Pièce d'identité	Fournir au choix l'un des documents suivants : • Carte nationale d'identité française ou d'un pays de l'espace Schengen • Passeport • Titre de séjour	Oui	
Baccalauréat	Fournir l'un des diplômes suivants : • Relevé ou diplôme du baccalauréat français • Attestation de réussite ou diplôme du DAEU • Diplôme étranger équivalent du baccalauréat français • Dispense de baccalauréat fournie par la composante +diplôme obtenu	Oui	Non
Pièces justificatives à fournir en fonction de votre situation		Pour une 1 ^{re} inscription à l'UMPV	Pour une réinscription à l'UMPV
Inscription parallèle	• Certificat de scolarité de l'établissement fréquenté en parallèle en cas d'inscriptions dans plusieurs établissements d'études supérieures français pour l'année 2025-2026	Oui	
Étudiants de nationalité française			
Situation militaire	Fournir en fonction de votre âge l'un des documents suivants : • Vous avez moins de 18 ans : Attestation de recensement • Vous avez entre 18 et 24 ans inclus : Certificat de participation à la JDC • Vous avez plus de 25 ans : aucun justificatif	Oui	Non*
Étudiants de nationalité étrangère			
État-civil	• Extrait d'acte de naissance	Oui	Non

Mentions informatives relatives au traitement de données à caractère personnel

Inscriptions administratives

Les informations recueillies sur ce site sont enregistrées dans un fichier informatisé par **l'université de Montpellier Paul-Valéry – route de Mende – 34199 Montpellier Cedex 5** pour **l'inscription administrative de ses étudiants**.

Les plateformes et supports concernés par ces traitements sont : APOGEE, IA PRIMO, IA REINS, IA CORR, PJ Web, IP Web, ainsi que la version papier du dossier d'inscription.

La responsable du traitement des données à caractère personnel est Mme Anne FRAÏSSE, Présidente de l'UMPV – route de Mende – Bâtiment L « Les Guilhem » 34199 Montpellier Cedex 5.

La base légale du traitement repose sur **l'exécution d'une mission d'intérêt public**, code de l'éducation D612-2.

Sont destinataires des données collectées, dans la limite de leurs attributions respectives, et dans la limite des finalités déterminées :

- Les agents habilités de l'université :
 - des services de la présidence, de la direction générale des services ou du secrétariat général de l'établissement et de l'agence comptable ;
 - de la direction des études et de la scolarité, des composantes et des services ;
 - de tout autre service universitaire ou interuniversitaire de gestion des enseignements et activités périscolaires proposés aux usagers ;
 - du corps professoral susceptible d'accéder aux informations relatives à la saisie des notes.
- Les agents habilités du ministère (DGESIP, DGRI, DGEFIP).
- Les agents habilités de la chancellerie des universités et du service statistique académique.
- Les agents spécifiquement habilités de l'observatoire de la vie étudiante, du centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) et des centres régionaux et locaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS et CLOUS), du Cereq ou tout autre service statistique public, de la Trésorerie Générale, de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes), de Parcoursup, de eCandidat.
- Les agents spécifiquement habilités des organismes publics et privés partenaires de l'établissement d'enseignement, uniquement dans le cadre de la création de structures interuniversitaires (UNR, fondations, autres structures), de conventions de formation ou bien de l'accueil de stagiaires.
- Les agents spécifiquement habilités des établissements de droit public ou de droit privé, membres de la fédération Éducation-Recherche, uniquement pour fournir les services numériques en ligne définis par cette fédération.

Photographie d'identité et droit à l'image :

Le dépôt de votre photographie d'identité, pour votre inscription et pour l'édition de votre carte étudiante, est obligatoire. Cependant, vous devez savoir que toute personne a, sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif et peut s'opposer à sa diffusion sans son autorisation.

La finalité de l'utilisation de votre photographie est de pouvoir vous identifier lorsqu'une telle opération est strictement nécessaire, par exemple au moment des examens.

Toute autre utilisation par l'université fera l'objet d'une demande d'autorisation préalable sur votre adresse électronique institutionnelle. Si vous êtes mineur, seul votre représentant légal (parent(s) titulaire(s) de l'autorité parentale ou le tuteur) peut produire une autorisation d'utilisation de votre image.

Les données seront conservées pendant 10 ans à compter de l'inscription, puis archivées pendant 40 années supplémentaires.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous avez également la possibilité de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel sur la base de l'article 21 du RGPD.

Vous êtes invités à consulter le site <https://www.cnil.fr/> pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toutes autres questions sur le traitement de vos données, contactez directement notre délégué à la protection des données (dpo@univ-montp3.fr) ou le service chargé de l'exercice de ces droits : UMPV - Service des Inscriptions Administratives (des_ia@univ-montp3.fr).

Si vous estimez, après avoir sollicité nos services, que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cédex 07 (Tel : 01.53.73.22.22).

Notice : comment compléter son dossier d'inscription

Numéro d'étudiant à l'UMPV (Vous n'avez pas à compléter ce champ, sauf si avez déjà été étudiant à l'UMPV)

Lors de votre 1^{re} inscription, l'UMPV vous attribue un numéro étudiant, qui vous suivra pendant toute votre scolarité dans l'établissement. Le n° INE (Identifiant National Étudiant) ou n° INA (Identifiant National Agricole) ou INES (Identifiant National de l'Enseignement Supérieur) ou BEA (Base Élève Académique) se trouve sur votre relevé de notes du baccalauréat ou vos attestations de résultats.

Fiche individuelle de l'étudiant

État-civil

Le nom ou nom de famille est celui qui figure sur votre acte de naissance ainsi que sur votre pièce d'identité.

Le nom d'usage doit également figurer sur la pièce d'identité.

Le prénom 1 doit être l'un des prénoms inscrit dans l'acte de naissance. (Art. 57 du code civil : *Tout prénom inscrit dans l'acte de naissance peut être choisi comme prénom usuel.*)

Votre état civil doit être complété à **L'IDENTIQUE** (noms, accents et tirets) de votre pièce d'identité.

Handicap

Indiquez si vous avez un handicap (déclaré ou non). Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez contacter le service Handi-Études :

Contact à Montpellier - Mail : handi.etudes@univ-montp3.fr Téléphone : 04 67 14 21 43

Situation militaire

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) n'est obligatoire que pour les citoyens de nationalité française, résidant en France ou à l'étranger.

L'inscription dans une université publique requiert pour les étudiants de nationalité française, selon l'âge :

Jusqu'à 17 ans inclus	Entre 18 et 24 ans inclus	Au-delà de 25 ans
Attestation de recensement Ou Certificat de participation à la JDC	Certificat de participation à la JDC Ou Attestation provisoire ou convocation à la JDC	Aucun justificatif à fournir

Art. 114-6 du code du service national : « Avant l'âge de 25 ans, pour être autorisée à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, la personne assujettie à l'obligation de participer à la journée défense et citoyenneté doit, sauf cas de force majeure, être en règle avec cette obligation. »

Sans ce document, vous ne pourrez pas passer vos examens ni retirer vos diplômes.

Le Service National Universel (SNU) ne remplace pas la JDC. Si vous avez effectué le séjour de cohésion dans le cadre du SNU, vous pouvez obtenir votre certificat de participation à la JDC en vous rapprochant de votre centre du service national et de la jeunesse de votre lieu de résidence.

Première inscription

Vous devez indiquer :

- l'année de première inscription dans l'Enseignement Supérieur français (public ou privé) pour suivre une formation diplômante post-baccalauréat ou pour préparer un concours de niveau supérieur au baccalauréat ;
- l'année de première inscription dans une université française et le nom de cette université. En cas de site délocalisé, veuillez préciser l'université de rattachement (ex : IUT de Sète rattaché à l'UM). Liste des universités françaises publiques :

Avignon université (AU)	Aix-Marseille université (AMU)	Communauté d'universités et établissements Angers – Le Mans
La Rochelle université	Nantes université	Université d'Artois – Arras
Université Clermont Auvergne (UCA)	Université Bordeaux-Montaigne (UBM)	Université ComUE Lyon Saint-Étienne
Université Côte d'Azur	Université de Bordeaux	Université de Bourgogne (UB)
Université de Bretagne Occidentale (UBO) - Brest	Université de Bretagne-Sud (UBS) - Lorient	Université de Caen Normandie
Université de Corse Pasquale Paoli - Corte	Université de Franche-Comté (UFC) - Besançon	Université de Cergy-Pontoise
Université de Guyane	Université de Haute-Alsace (UHA) - Mulhouse	Université de Lille
Université de Limoges	Université de Lorraine – Nancy	Université de Nîmes (UNIM)
Université de Montpellier	Université Paris Cité	Université de Picardie Jules Verne (UPJV) - Amiens
Université de la Nouvelle-Calédonie	Université d'Orléans	Université Grenoble Alpes (UGA)
Université des Antilles - Pôle Guadeloupe	Université des Antilles - Pôle Martinique	Université du Havre
Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) - Dunkerque	Université Gustave Eiffel	Université Paris Dauphine - PSL
Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)	Université Paris Nanterre	Université Paris-Panthéon-Assas
Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne	Université Paris 3 - Sorbonne nouvelle	Université Paris 4 et Paris 6 - Sorbonne Université
Université Paris Saclay - Université d'Évry	Université Paris-Saclay - IUT d'Orsay	Université Paris-Saclay - Université de Versailles
Université Paris Sciences et Lettres	Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis	Université de Pau et Pays de l'Adour (UPPA)
Université de Poitiers	Université de la Polynésie Française (UPF)	Université de La Réunion
Université de Perpignan Via Domitia (UPVD)	Université de Reims - Champagne-Ardenne (URCA)	Université de Rennes
Université de Rennes 2	Université de Rouen	Université Polytech Hauts-de-France (UPHF) - Valenciennes
Université Savoie Mont Blanc (USMB) - Chambéry	Université Sorbonne Paris Nord	Université de technologie - Tarbes - Occitanie Pyrénées (UTTOP)
Université Saint-Etienne - Jean Monnet	Université de Strasbourg	Université de Toulon
Université de Toulouse	Université de Tours	Université de Montpellier Paul-Valéry

Baccalauréat, équivalent ou dispense

L'inscription à l'université requiert d'être titulaire du baccalauréat.

Adresse de l'étudiant

L'adresse fixe est l'adresse valable en permanence (ex : le domicile parental).

Si vous changez d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse mail en cours d'année, prévenez le service d'inscription : des_ia@univ-montp3.fr

N'oubliez pas de transmettre **OBLIGATOIREMENT** un numéro de portable et une adresse mail valides.

Inscription administrative annuelle

Catégorie socio-professionnelle

Si vous n'avez pas d'activité rémunérée en 2025-2026, indiquez le code « 84 ».

Vos référents sont vos représentants civils. Il peut s'agir de parent, de tuteur ou de gardien légal.

Compléter la profession de l'étudiant et des référents, à l'aide de la liste :

10	Agriculteurs exploitants	44	Clergé, religieux	64	Chauffeurs
21	Artisans	45	Professions inter. admin. de la fonction publique	65	Ouvriers qualifiés manut. magasin. Transport
22	Commerçants et assimilés	46	Professions inter. admin. et commerciales des entreprises	67	Ouvriers non qualifiés dans l'industrie
23	Chefs d'entreprises (de 10 salariés ou plus)	47	Techniciens	68	Ouvriers non qualifiés de l'artisanat
31	Professions libérales	48	Contremaîtres, agents de maîtrise	69	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonctions publiques	52	Employés civils et agents de service de la fonction publique	74	Retraités cadres
34	Professeurs, professions scientifiques	53	Policiers et militaires	75	Retraités professions intermédiaires
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	54	Employés administratifs d'entreprise	77	Retraités employés
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	55	Employés de commerce	78	Retraités ouvriers
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	56	Personnels des services directs aux particuliers	83	Militaires du contingent
42	Instituteurs et assimilés	62	Ouvriers qualifiés		
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	63	Ouvriers non qualifiés		

Dernier établissement fréquenté

Indiquez dans quel type d'établissement vous avez étudié et renseignez les coordonnées.

Situation l'année précédente

Indiquez votre situation en 2024-2025.

Type du dernier diplôme obtenu

Vous devez fournir ce diplôme lors de votre inscription, sans justificatif, le service des inscriptions indiquera votre titre d'accès.

Autre établissement fréquenté en parallèle en 2025-2026

Si vous êtes inscrit dans un autre établissement pour l'année 2025-2026 vous devez fournir le certificat de scolarité de l'autre établissement.

Mode de paiement

Une fois le dossier contrôlé et considéré comme complet, deux modalités de paiements vous seront proposées :

1. Paiement par virement bancaire.

Le RIB de l'université vous sera fourni ainsi que le montant à régler. Vous devrez indiquer dans le libellé votre NOM, Prénom et n° étudiant (si vous en avez déjà un). **Le paiement en trois fois n'est pas possible par virement.**

2. Paiement par carte bancaire.

Le paiement s'effectuera sur place après prise de rendez-vous.

Le paiement en trois fois est possible par carte bancaire jusqu'au 08/10/2025 (date limite sans possibilité de report).

L'étudiant ne bénéficie qu'une seule fois par année universitaire du paiement fractionné qui concerne les droits d'inscription (aucun droit inférieur à 400 euros ne peut être fractionné).

Le premier paiement immédiat doit être effectué exclusivement par carte bancaire.

Le paiement en trois fois peut entraîner des frais bancaires.

Attention : nos terminaux bancaires n'acceptent pas les cartes bancaires type Electron et Maestro.

Signature

Vous devez dater et signer votre dossier d'inscription. En signant votre dossier d'inscription, vous vous engagez à :

- Certifier sincères et véritables les renseignements portés sur votre dossier d'inscription
- Autoriser le service des inscriptions à corriger votre dossier si les renseignements portés ne correspondent pas à la réalité en accord avec la réglementation en vigueur
- Signaler toutes modifications de votre situation intervenant durant l'année universitaire 2025-2026
- Déclarer sur l'honneur ne pas avoir pris d'inscription dans un autre établissement pour le(s) même(s) diplôme(s)
- Ne pas faire l'objet de sanction disciplinaire ou de mesure d'exclusion
- Avoir pris connaissance des Informations préalables relatives au dossier d'inscription et à la gestion des données vous concernant (p.5)